

Madame l'enquêteur publique,

La transition énergétique engagée par notre pays est un défi colossal. La suppression progressive des énergies fossiles engendrera une augmentation exponentielle des besoins en électricité :

- pompes à chaleur dans les bâtiments ;
- voitures électriques ;
- transport en commun (tramway, train nécessitant de l'électricité).

Les entreprises travaillant donc dans le domaine de la production et la distribution d'appareillages électriques deviendront nécessairement un secteur stratégique pour notre économie nationale.

Rexel est une de ces entreprises modernes et innovantes qui contribueront à la réussite de ce challenge. Alors oui, je me félicite qu'une telle compagnie choisisse Beaugency pour s'agrandir et se moderniser.

Certes, l'implantation de cette entreprise ne se fera pas sans conséquences. Chaque projet apporte inévitablement son lot d'avantages mais également certains désagréments.

A mon avis, les avantages liés à cette implantation seront bien supérieurs aux quelques nuisances générées.

Je voudrais tout d'abord aborder le sujet de l'implantation géographique du bâtiment. La parcelle dédiée à l'installation de ce projet se situe dans la continuité de la zone industrielle de Beaugency bordée par la voie SNCF et des entreprises existantes. Rien qui ne dénaturera le paysage.

L'implantation de l'entreprise va contribuer indéniablement à l'artificialisation de 10 ha de terres agricoles. C'est regrettable, mais malgré tout il me semble qu'il s'agit d'un mal nécessaire. L'emprise des terres agricoles doit être réduite, mais ne tombons pas dans l'excès inverse qui consisterait à bloquer toute initiative industrielle ou de construction d'habitat. Chaque cas doit être étudié individuellement afin de bien peser les avantages et les inconvénients de chaque projet.

Au sujet de l'impact agricole, il sera plutôt faible. Exploitant moi même cette parcelle depuis maintenant trente ans, je peux vous assurer que ce champs présente un intérêt agronomique assez faible pour plusieurs raisons :

- le potentiel agronomique du sol est très limité (sables + argiles) ;
- Il est impossible d'apporter des améliorations de fond (drainage, irrigation) du fait de la précarité d'occupation du terrain. Je m'attendais depuis de nombreuses années à ne plus pouvoir exploiter cette parcelle du fait de sa classification en AUI ;
- présence très importante d'une population de pigeons (silo AXÉRÉAL) et de lapins (talus SNCF).

Toutes ces contraintes me forcent à exploiter cette parcelle en monoculture céréalière (blé, orge).

La conduite monoculturale de ce champs depuis de nombreuses années a malheureusement eu pour effet de dégrader considérablement la biodiversité présente. Il y a longtemps que la perdrix grise, l'alouette des champs ou la caille ont déserté le secteur, effrayées par les trains et les camions.

En ce qui concerne l'impact sur l'emploi du secteur de Beaugency, il ne peut être que positif car il permettra de maintenir dans notre région les salariés de Baule. De plus, le développement de l'entreprise permettra probablement de nouvelles embauches.

N'oublions pas qu'autour de cette même entreprise gravitera un tissu de petites sociétés dédiées à l'entretien des bâtiments et espaces verts, et à la maintenance des machines. Elles sauront ainsi trouver dans ce projet des opportunités de développement.

J'ajouterais que l'augmentation du trafic des camions me paraît tout à fait assimilable. Soixante camions par jour sur une tranche de 16 heures représentent moins de 4 camions par heure, pas de quoi saturer la circulation sur nos routes ni générer une pollution drastique.

Voilà Madame le commissaire enquêteur mes quelques remarques sur ce projet qui j'espère aboutira car il est nécessaire à l'économie balgentienne et mettra fin à des années de désindustrialisation sur la commune.

Je vous remercie Madame pour la prise en compte de ma contribution.

Bien cordialement

Dominique Thévoz